Règlement du jeu concours « Grand jeu Cocorico je sais lire ! Bordas »

ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu

Les éditions Bordas 92 Avenue de France 75013 Paris (ci-après désignées sous le nom « Bordas »), une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 €, dont le siège social est situé 92 avenue de France - CS 91464 - 75702 PARIS CEDEX 13, RCS Paris 393 291 042, organisent du 7 janvier 2020 au 31 décembre 2020 minuit inclus un jeu concours intitulé « Grand jeu Cocorico je sais lire ! » (ci-après dénommé le « Jeu »).

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et ayant une adresse e-mail valide.
Les salariés, les représentants de Bordas ainsi que les membres de leur famille, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception (pocket jeunesse, edi8, …), à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent y participer.
La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « Règlement »).
Une seule participation par foyer est acceptée (même nom, même adresse postale) pour toute la durée du Jeu.
Les participations des mineurs s'exercent sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.
Bordas ne pourra en aucun cas être tenue responsable des participations non reçues ou arrivées trop tardivement.
Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), et plus généralement non conforme au Règlement ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par Internet à l'adresse du site www.editions-bordas.fr/jeu-les-ptites-poules.html (ci-après dénommé le « Site »).

Le principe du Jeu consiste à reconstituer les paires de cartes identiques (principe du Memory) sans limite de temps.

Pour participer, le joueur doit :

- Aller sur le Site susvisé ;
- Renseigner le formulaire présent sur le Site, en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail, ainsi qu'à titre optionnel sa classe ou celle de l'un de ses enfants ;
- Cocher la case « J'accepte le règlement » ;
- Puis le joueur doit cliquer sur l'une des deux cases suivantes :
    - « Je joue et j'accepte de recevoir des informations de la part des Editions Bordas » ; ou
    - « Je joue et ne souhaite pas recevoir d'informations de la part des Editions Bordas ;
- Une nouvelle page apparaît avec les explications du principe du Jeu ; le joueur doit en prendre connaissance puis commencer à jouer ;
- L'écran du Jeu apparaît, le joueur doit alors reconstituer les paires de cartes identiques ;

- S'il réussit à reconstituer l'ensemble des paires de cartes, le message suivant apparaît : « Bravo ! Tu as gagné » avec l'indication du prix remporté ;
- Il est également précisé au joueur qu'il peut partager le Jeu avec ses amis sur Facebook et sur Twitter.

ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants

Les gagnants seront désignés par instants gagnants, dès la fin de leur participation sur la page du Jeu.

Tous les joueurs se verront attribuer, via le module du Jeu, l'un des lots suivants :

- 1 journée de découverte à la ferme pour 2 personnes par Oh la Vache!, https://ohlavache.org/, valable partout en France, avant le 15 juin 2021, d'une valeur marchande de 160€ TTC la journée pour deux ;
- 1 collection complète (17 titres) des albums des P'tites Poules d'une valeur marchande de 84,15€ TTC ;
- 1 livre-audio (Livre + CD) des P'tites Poules d'une valeur marchande de 16,90€ TTC l'unité ;
- 1 album collector Les P'tites Poules d'une valeur marchande de 14,85€ TTC l'unité ;
- 1 jeu escape box Les P'tites Poules, mis en jeu à partir de mars 2020 seulement, d'une valeur marchande de 9,95€ TTC l'unité ;
- 1 album poche des P'tites Poules d'une valeur de 4,95€ TTC l'unité ;
- 1 affiche Les P'tites Poules sur l'ile de Toutegratos d'une valeur marchande de 0,88€ TTC l'unité ;
- 1 gourde les P'tites Poules, valeur non marchande ;
- 1 dessin Les P'tites poules téléchargeable au format pdf.

Les gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) seront contactés par courrier électronique aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription, uniquement pour une confirmation de leur gain dans un délai de 1 (un) mois qui suit leur participation.

Les gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) seront également invités, dans le même courrier électronique, à confirmer à Bordas leur nom, prénom et à communiquer leur adresse postale afin que Bordas puisse leur envoyer leur lot.

Les gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) pourront être sollicités par Bordas, dans le même courrier électronique, afin de leur demander, s'ils le souhaitent, d'envoyer une photographie de leurs enfants ou d'eux-mêmes avec le lot gagné, en vue de leur diffusion sur le site internet https://www.editions-bordas.fr et sur la page Facebook https://www.facebook.com/toutpourreussir. En cas d'accord des gagnants, une demande d'autorisation de reproduction et de représentation de leur image ou de celle de leur enfant devra être complétée et signée par ces derniers.

Sans réponse de leur part dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de l'envoi du courrier électronique, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu.

Aucun message ne sera adressé aux gagnants d'un dessin Les P'tites Poules qui pourront télécharger ledit dessin sous forme de PDF en cliquant sur « Il est ici ! » sur la page de fin du Jeu.

ARTICLE 5 : Prix

Sur la durée du Jeu, il y a au total, à remporter :

- 5 (cinq) journées de découverte à la ferme pour 2 personnes par Oh la Vache!, https://ohlavache.org/, valable partout en France, avant le 15 juin 2021, d'une valeur marchande de 160€ TTC la journée pour deux ;
- 1 (une) collection complète (17 titres) des albums des P'tites Poules d'une valeur marchande de 84,15€ TTC ;
- 15 (quinze) livres-audio (Livre + CD) des P'tites Poules d'une valeur marchande de 16,90€ TTC l'unité ;
- 50 (cinquante) albums collector Les P'tites Poules d'une valeur marchande de 14,85€ TTC l'unité
- 30 (trente) jeux escape box Les P'tites Poules, mis en jeu à partir de mars 2020 seulement, d'une valeur marchande de 9,95€ TTC l'unité ;
- 30 (trente) albums poche des P'tites Poules d'une valeur de 4,95€ TTC l'unité ;
- 90 (quatre-vingt-dix) affiches Les P'tites Poules sur l'ile de Toutegratos d'une valeur marchande de 0,88€ TTC l'unité ;
- 30 (trente) gourdes les P'tites Poules, valeur non marchande ;
- 1 (un) dessin Les P'tites poules téléchargeable au format pdf.

La valeur indiquée pour les prix correspond au prix public TTC (toutes taxes comprises) estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix

Les gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) se verront confirmer leur prix par courrier électronique.
Les gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) recevront leur prix par voie postale dans un délai maximum de 4 semaines après réception de leurs coordonnées postales.
Les gagnants ayant remporté un dessin Les P'tites poules, se verront communiquer à l'issue du Jeu, un lien leur permettant de télécharger ledit dessin au format PDF depuis leur ordinateur et connexion. Le dessin ne sera pas adressé par courrier.
Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.
Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Bordas. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Bordas ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 : Informations générales

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom et commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, et pour une durée de 1 (un) an à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Limites de responsabilité

Bordas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.
Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.
Bordas ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.
En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession des prix et de leur utilisation.
Bordas ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires renseignés sur le Site par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.
Bordas décline toute responsabilité concernant l'utilisation et les contenus de Facebook et de Twitter.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies à partir du formulaire de participation et du mail à destination des gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) font l'objet d'un traitement informatique destiné à Bordas et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux joueurs de participer au Jeu et aux gagnants (hors gagnants d'un dessin Les P'tites Poules téléchargeable au format PDF) de recevoir leur lot à l'adresse postale qu'ils auront indiquée.
Les participants, s'ils l'ont expressément accepté, seront susceptibles de recevoir des communications de la part de Bordas. Ce traitement a pour base légale le consentement des participants recueilli par le biais d'une case à cocher.
Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à contact-donnees@sejer.fr.

Pour plus d'information : consulter la charte de protection des données personnelles de Bordas : https://www.editions-bordas.fr/sites/default/files/common/charte-donnees-personnelles-bordas.pdf.

ARTICLE 10 : Modification du Règlement

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Bordas et publié par annonce en ligne sur le Site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.
Bordas se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Litiges & Réclamation

Le Règlement est régi par la loi française.
Bordas se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise

notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris, sont strictement interdites.
Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.